

VERS UNE COMMUNAUTÉ DE PRATIQUES DES BAILLEURS DE RECHERCHE PARTICIPATIVE SYNTHÈSE DU SÉMINAIRE DE TRAVAIL ORGANISÉ LE 26 JUIN 2017 – ADEME (PARIS)

Introduction

Présentation du projet – contexte du séminaire

Le projet « Vers une communauté de pratiques des bailleurs de recherche participative » initié par l'association Sciences Citoyennes et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) s'inscrit dans la Stratégie Recherche, Développement et Innovation 2014-2020 de l'ADEME¹. Il vise à engager une réflexion collective sur la programmation de la recherche participative et à expérimenter un nouveau dispositif de financement de projets de recherche participative. Afin d'atteindre ces deux objectifs principaux, les deux structures ont souhaité réunir dans le cadre de deux séminaires des bailleurs ayant déjà expérimenté la programmation de la recherche participative et d'autres qui l'envisagent comme axe d'activité potentiel.

Les participant-e-s² ont évoqué la pertinence du projet engagé au regard du contexte actuel relatif à l'implication des organisations de la société civile non marchande dans des pratiques de recherche scientifique. Quelques faits marquants ont été identifiés comme relevant de ce contexte favorable :

- o Adoption de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ; l'article L112-1 du code de la recherche modifié par la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 dispose : « *les établissements publics de recherche et les établissements d'enseignement supérieur favorisent le développement des travaux de coopération avec les associations et fondations, reconnues d'utilité publique. Ils participent à la promotion de la recherche participative (...). Ces coopérations s'exercent (...), en l'absence de clauses contraires, dans un but non lucratif* » ;
- o Rédaction du rapport issu de la mission sur les sciences participatives pilotée par François Houllier *Les sciences participatives en France. État des lieux, bonnes pratiques et recommandations*, Rapport aux ministres en charge de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2016 ;
- o Tenue du colloque *Construire les savoirs avec tou.te.s ? Recherches participatives avec les personnes en situation de pauvreté*, organisé au CNRS le 1er mars 2017 ;
- o Diffusion du Livre blanc élaboré par Alliss Sciences Sociétés *Prendre au sérieux la société de la connaissance*, mars 2017 ;
- o Financement de projets de recherche sur le thème *Science with and for Society*, dans le cadre du programme-cadre Horizon 2020 de l'Union européenne.

Présentation du séminaire

L'organisation du séminaire du 27 juin a retenu l'attention d'un nombre important de bailleurs que nous avons sollicités, même si tous n'ont pas pu être présents ce jour-là. Tous ont souhaité suivre le déroulement du projet et, *a minima*, être destinataires des divers documents produits. De plus, plusieurs d'entre eux ont confirmé leur intérêt pour participer au prochain séminaire qui aura lieu le 17 octobre 2017.

Le séminaire avait pour objectifs :

- o d'apprendre à se connaître ;
- o d'adopter un langage commun ;
- o d'engager une réflexion collective pour dessiner les contours d'une modalité de programmation de projets de recherche participative.

¹ Un document de synthèse a été produit pour présenter les contours du projet « Vers une communauté de pratiques des bailleurs de recherche participative ». Il est disponible sur demande.

² La liste des participant-e-s se trouve en annexe.

Cette synthèse des échanges est structurée autour des grands enjeux abordés :

- les questions de terminologie ;
- le partage d'expériences sur les pratiques de recherche participative ;
- le type de recherches à soutenir pour répondre aux besoins des acteurs ?
- la problématique de l'évaluation en matière de recherche participative.

■ Les questions de terminologie

Les difficultés de terminologie

Le premier constat qui peut être fait aujourd'hui lorsqu'on aborde les questions de terminologie en matière d'implication de non-chercheur-e-s dans les pratiques de recherche scientifique porte sur les difficultés à identifier les pratiques désignées par les termes utilisés.

Certains travaux de recherche mettent en lumière la diversité de ces pratiques et de leur désignation. La déclinaison que proposent Christine Couture, Nadine Bednarz et Souleymane Barry³ permet d'observer ce phénomène. Selon ces auteurs, la recherche participative comporte deux grands ensembles de pratiques, le modèle de la recherche-action et le modèle de la recherche collaborative. Le modèle de la recherche-action se décline en plusieurs démarches de recherche : la recherche-action, la recherche-action participative, la recherche-action critique ou émancipatrice, la recherche-intervention ou recherche impliquée. Le modèle de la recherche collaborative se décline en recherche collaborative (éducation) et en investigation collaborative (gestion).

Cette déclinaison ne prend pas en considération les pratiques de collecte de données qu'on peut ranger derrière l'appellation « sciences participatives », c'est-à-dire l'intervention des non-chercheurs lors d'une étape particulière du processus de recherche.

Si l'on prend l'exemple des sciences participatives, on peut retrouver la même confusion à propos de l'utilisation des termes. Dans les travaux de certains chercheurs en France l'utilisation du terme sciences participatives est utilisé pour définir et désigner les pratiques d'intervention de non-chercheurs lors de l'étape particulière de la collecte de données, par exemple dans les observations d'espèces végétales ou animales ou encore l'observation des planètes. Néanmoins le rapport *Les sciences participatives en France : Etats des lieux, bonnes pratiques et recommandations*⁴ rendu public en 2016 définit les sciences participatives comme la grande catégorie rassemblant les types de collaborations chercheurs/non-chercheurs que les auteurs déclinent en trois sous-catégories qu'ils appelaient les sciences citoyennes, la community-based research et les recherches participatives.

On constate ainsi l'existence d'un foisonnement de termes qui ne sont pas facilitants pour savoir de quoi on souhaite parler.

Les racines de la recherche participative

Entendu comme désignant une collaboration étroite entre chercheurs et société civile non marchande, le concept de la recherche participative trouve ses racines dans de multiples mouvements. Plusieurs penseurs ont inspiré son émergence, parmi lesquels :

- Paolo Freire, pédagogue brésilien, notamment autour de la notion d'éducation populaire et de la recherche comme une pratique engagée de solidarité et de soutien. Dès les années 1960, il s'investit dans les mouvements d'éducation populaire. Dans le contexte de la dictature brésilienne, il élabore une méthode liée à la conscientisation et à l'autonomisation des citoyens, des « opprimés ». Pour Freire, le projet social est indissociable du projet éducatif. Son œuvre

³ COUTURE Christine, BEDNARZ Nadine et BARRY Souleymane (2007), « Conclusion : Multiples regards sur la recherche participative. Une lecture transversale », in ANADÓN Marta (ss dir) (2007), *La recherche participative. Multiples regards*, Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. 205-222.

⁴ HOULLIER François et MERILHOU-GOUDARD Jean-Baptiste (2016), *Les sciences participatives en France. État des lieux, bonnes pratiques et recommandations*, Rapport aux ministres en charge de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 122 p.



se base sur la formulation d'une théorie sur l'enseignement et les pratiques de transmission des savoirs : l'éducateur n'est pas celui qui remplit l'enseigné d'un savoir, mais il apprend de ses élèves et avec ses élèves. Son œuvre est empreinte d'une connotation politique et émancipatrice.

- John Dewey, philosophe étasunien, fait référence aux thématiques de pédagogie et d'éducation pour tenter de mettre la science à l'écoute de la pratique, afin que la pratique oriente la science. Il est le fondateur du courant philosophique pragmatique, avec l'idée centrale qui était que la pensée était indissociable de l'action.
- Kurt Lewin était un psychosociologue étasunien. Il a formulé, développé dans les années 1940 le concept de recherche-action en liant également la recherche avec la volonté de transformation sociale.
- Alan Irwin qui a proposé le concept de « sciences citoyennes », dans un livre publié en 1995 qui rendait compte des nouvelles initiatives cherchant à répondre aux demandes croissantes de la société civile à travers un dialogue dans le champ de la recherche scientifique⁵.

Pour citer un exemple de telles démarches, on peut évoquer le développement dans les années 1970 du dispositif appelés Boutiques des Sciences né au Danemark puis qui s'est assez rapidement répandu ailleurs dans le monde.

Le terme de « recherche participative » apparaît dans les années 1970 en anglais (participatory research). Il a été développé par le chercheur canadien Budd Hall et son collègue indien Rajesh Tandon qui ont créé en 1976 le Réseau International de Recherche Participative, « International Participatory Research Network ». Influencé par les travaux de Paulo Freire, ils ont insisté sur le fait de comprendre la recherche non pas comme un acte neutre et dépassionné mais comme une pratique engagée de solidarité et de soutien actif. Ils coordonnent depuis 2011 la charte de l'UNESCO sur les recherches à base communautaire et la responsabilité sociale dans l'enseignement supérieur.

Dans leurs travaux, ils ont cherché à interroger le rôle du savoir et de la « co-crédation des savoirs » (« co-creation of knowledge ») dans l'approfondissement de la démocratie. Selon eux, un simple partage de savoirs ne peut pas réduire les rapports de domination issus de la colonisation et de l'asymétrie des savoirs qui l'a accompagnée, cela nécessitera un engagement vers une « démocratie des savoirs »⁶. Pour que le savoir puisse participer aux transformations sociales et politiques, il doit être produit en dehors des « canons occidentaux ». La démocratie des savoirs qu'ils souhaitent voir advenir pourra voir le jour en dépassant les capacités critiques et réflexives déjà présentes dans le milieu de l'enseignement supérieur, par la création de collaborations en matière de recherche et de formation avec les acteurs de la société civile (community activists ; social movements) et par la création de nouvelles structures d'enseignement supérieur.

Éléments de différenciation des pratiques

En s'appuyant sur les différentes conceptions qu'ont dégagées Christine Couture, Nadine Bednarz et Souleymane Barry⁷, plusieurs éléments caractéristiques de ces pratiques peuvent être évoqués. Lorsque ces auteurs décrivent le modèle de la recherche-action, ils considèrent que l'objectif de transformation sociale est un marqueur fort de telles pratiques de collaboration. C'est ce qui va différencier ce modèle de celui de la recherche collaborative qui vise une double finalité de recherche et de formation. En matière de pratiques, cette divergence se concrétise par le fait que la recherche-action va notamment se fonder sur la construction d'une identité de « co-chercheurs » attribuée aux non-chercheurs impliqués dans la collaboration, contrairement au modèle de la recherche collaborative où chacun va avoir une place bien distincte dans le croisement des savoirs.

Un des principes de la recherche-action est donc le refus du rapport hiérarchique entre chercheurs et praticiens et également refus du rapport hiérarchique entre les savoirs des chercheurs et les savoirs des praticiens. En revanche, le modèle de la recherche collaborative s'incarne davantage

⁵ Alan Irwin (1995). Citizen Science: A Study of People, Expertise and Sustainable Development. Routledge.

⁶ HALL Budd et TANDON Rajesh (2017), « Decolonization of knowledge, epistemicide, participatory research and higher education », Research for All, vol. 1, n° 1, pp. 6-19.

⁷ COUTURE Christine, BEDNARZ Nadine et BARRY Souleymane (2007), op. cit.

dans une intégration du point de vue des praticiens dans la co-construction d'un savoir original qui aura pour objectif d'éclairer la pratique et pas forcément de la transformer.

En matière d'objectifs des pratiques de collaboration chercheurs/non-chercheurs, il est possible de faire un parallèle entre les caractéristiques de la recherche collaborative identifiées par ces auteurs et la définition de « recherche participative » développée par l'association Sciences Citoyennes dans leur aspect de double finalité. Pour l'association, les finalités d'une telle collaboration sont par la co-construction des nouveaux savoirs, de faire avancer la recherche scientifique dans la valorisation de résultats originaux et de répondre à des problématiques rencontrées par les acteurs non-chercheurs impliqués et qui peuvent donc correspondre à des sujets de recherche orphelins.

Si la recherche-action vise principalement une transformation sociale, pour les trois auteurs, le modèle de la recherche collaborative est davantage tourné vers l'éclairage de pratiques avec une double finalité de recherche et de formation. La valorisation scientifique recherchée par les pratiques de collaboration chercheurs/non-chercheurs se retrouve donc davantage dans le modèle de la recherche collaborative, à l'instar de la définition développée par Sciences Citoyennes de la recherche participative. *La recherche-action cherche donc d'abord à répondre à une logique d'action et non à une logique de production de connaissances. (...) Ce souci de fusionner l'action à la production de connaissances est moins présent dans les processus de collaboration, qu'ils soient de recherche ou de formation, qui, eux, misent davantage sur le mélange d'expertises dans la construction de connaissances jugées pertinentes et fécondes pour la pratique*⁸.

Des premières questions peuvent émerger à ce stade de la réflexion :

- Quelles pratiques souhaitons-nous viser et peut être même définir et créer ?
- Quels objectifs doit-on fixer pour les pratiques de recherche participative ? Le spectre peut aller d'une orientation critique qui promeut un changement radicale à une orientation plus technique qui cherche un changement mieux "adapté" au fonctionnement des organisations existantes⁹;
- Quels acteurs pourront être impliqués ?
- Quel est le rôle/quelle est la place de chacun des partenaires impliqués dans la recherche participative ?
- Quelles formes d'interactions faut-il privilégier dans les pratiques de recherche participative ?

■ Le partage d'expériences sur les pratiques de recherche participative

Plusieurs expériences de programmation de recherche participative ont fait l'objet d'une présentation qui a servi de support aux échanges entre les participants : le programme REPERE du ministère de l'Environnement ; le dispositif Partenariats Institutions-Citoyens pour la Recherche et l'Innovation (PICRI) du Conseil régional d'Île-de-France ; le Plan national de Recherche en Environnement Santé Travail (PNREST) de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et deux appels à projets de la Fondation de France.

Le programme REPERE

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, le comité opérationnel « recherche » recommandait, dans son rapport rendu au ministère de l'écologie en septembre 2008, de « renforcer les liens science-société » par la « prise en compte des attentes sociétales ». Une des propositions énoncées pour atteindre cet objectif était d'« encourager la consultation des acteurs de la société, les associer à la définition et au déroulement de certains programmes de recherche participatifs »¹⁰.

À la suite du Grenelle de l'Environnement, le ministère de l'Environnement créa alors le programme REPERE. Il fut le cadre de deux appels à projets, lancés en 2009 et 2010 qui ont permis de financer

⁸ COUTURE Christine, BEDNARZ Nadine et BARRY Souleymane (2007), op. cit., p. 212.

⁹ ANADÓN Marta et COUTURE Christine (2007), « La recherche participative, une préoccupation toujours vivace », in ANADÓN Marta (ss dir.) (2007), La recherche participative. Multiples regards, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 4.



18 projets de recherche fondés sur le partenariat entre recherche et société civile non marchande. Les deux objectifs principaux du programme REPERE étaient de :

- mettre en évidence les conditions d'une réforme intégrant la participation des associations porteuses des enjeux du développement durable dans la gouvernance de la recherche et dans l'élaboration de l'expertise au niveau des organismes et des laboratoires ;
- développer la réflexion conjointe entre organismes de recherche et associations porteuses d'enjeux du développement durable à partir de l'expérimentation des formes de participation.

On observe la présence des associations à différents endroits du programme. Elles interviennent comme partenaires de l'ensemble des projets de recherche financés lors des deux appels à projets, mais elles sont présentes également au sein des différentes instances du programme auprès des acteurs de la recherche et de l'administration. On les retrouve donc au sein du comité de pilotage stratégique et du comité d'évaluation.

Le premier appel à projet lancé en 2009 indiquait la création d'un comité d'orientation chargé d'accompagner le programme, de définir les orientations du programme, de sélectionner les projets financés dont la composition s'ouvrirait aux « ONG »¹¹.

La lecture de l'appel à projets 2010 du programme REPERE nous permet de saisir plus concrètement les éléments caractéristiques de la démarche du ministère de l'Environnement. Ainsi, le document indique que l'objectif du programme est d'« alimenter les politiques publiques du Ministère », en « explorant les voies de la participation de la société civile organisée à l'orientation de la recherche et à l'expertise, pour une meilleure contribution aux politiques du développement durable ».

À l'échelle nationale comme le premier appel à projets, « le second appel vise à développer l'implication des organismes de recherche au niveau des directions par le montage de projets avec au moins une association ou une ONG ».

D'une durée de 12 à 24 mois, deux types de projets pouvaient être financés dans le cadre du programme :

- la phase de capitalisation des travaux pour des projets d'expérimentation innovants en cours ou achevés depuis peu ;
- des projets d'expérimentation innovants, à construire.

Le programme REPERE engageait aussi une démarche de réflexion sur de telles pratiques de collaboration chercheurs-associations avec l'organisation de séminaires et de rencontres entre les différents partenaires et donc un engagement des porteurs de projets sélectionnés à participer à l'ensemble des activités du programme REPERE. Ce conditionnement du soutien financier aux activités transversales du programme est une caractéristique qu'on ne retrouve pas dans les autres dispositifs de financement de recherche participative présentés ci-après.

Les enseignements tirés du premier appel à projets REPERE ont fait émerger le besoin de créer un nouveau dispositif permettant un travail de réflexivité sur les démarches entreprises dans les différents projets en partenariat. Il a donc été décidé d'introduire un dispositif dans le cadre du deuxième appel à projets qui puisse répondre à cet objectif. Appelé « tiers-veilleur », ce dispositif fut incarné par un-e chercheur-e issu-e des sciences humaines et sociales qui, au sein de chacun des projets financés, intervenait auprès du collectif de recherche. Sa position d'accompagnement lui permettait de prendre du recul par rapport à la situation de collaboration et ainsi d'apporter un regard analytique sur les démarches de partenariat.

¹⁰ Comité opérationnel Recherche (2008), *Comité opérationnel « Recherche »*, Rapport au ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire et à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, p. 19, URL : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000527-grenelle-de-l-environnement-chantier-n-30-recherche>

¹¹ Appel à projets consultable sur le site du programme REPERE, URL : <http://www.programme-repere.fr/programme-repere/projets/projets-2010/>

Le tiers-veilleur

Les missions assignées aux tiers-veilleurs ont été définies de manière très souple et mises en œuvre différemment selon l'individu ayant ce statut et selon son positionnement dans le collectif de recherche qu'il accompagnait. La définition des modes d'intervention et des objectifs précis devait être contingente et tenir compte du contexte et de l'environnement au sein du projet accompagné : observateur, accompagnant, traducteur, médiateur...

Sciences Citoyennes a récemment engagé un projet appuyé par la Fondation de France consistant à reproduire l'expérimentation du dispositif Tiers-veilleur. Une des questions centrales de cette nouvelle expérience est celle du rôle que doit jouer le tiers-veilleur intervenant auprès d'un collectif de recherche. Une différence majeure qui caractérise ce projet par rapport à la démarche du programme REPERE réside dans le fait que le tiers-veilleur ne soit plus un-e chercheur-e mais l'association Sciences Citoyennes elle-même. Cette activité sera suivie par un comité scientifique (12 membres) qui aura notamment pour mission de produire un travail analytique sur la démarche d'accompagnement.

S'il ne finance plus de projets de recherche depuis la fin du deuxième appel à projets en 2014, le programme REPERE a poursuivi ces travaux sous la forme d'un forum d'échange et de partage à partir des expériences menées. Depuis juin 2015, une commission dite « pluraliste » créée pour deux ans par le ministère de l'Environnement se réunit régulièrement dans le cadre du programme REPERE. Sont membres de la commission pluraliste REPERE des chercheurs, des représentants associatifs, des représentants d'institutions de recherche et de services techniques de conseils régionaux. Suite au financement des 18 projets, cette commission a été créée avec les objectifs suivants¹² :

- approfondir l'analyse des conditions dans lesquelles devrait se dérouler la participation des associations à la recherche ;
- formuler des recommandations sur les questions d'évaluation, de financement et de formation que pose la participation des associations à la recherche ;
- veiller à la capitalisation et à la diffusion des conclusions issues des travaux conduits dans le cadre de REPERE.

Le dispositif Partenariats Institutions-Citoyens pour la Recherche et l'Innovation

Partenariats Institutions-Citoyens pour la recherche et l'innovation (PICRI)¹³ est un dispositif de financement de projets de recherche menés en collaboration entre chercheurs et acteurs de la société civile non marchande. Créé par le Conseil régional d'Île-de-France en 2005 qui en assumait également le fonctionnement, PICRI constituait un instrument au service de la collectivité afin de répondre à l'objectif politique de renforcement du dialogue Sciences-Société par la reconnaissance et le partage des savoirs, que ces derniers soient scientifiques ou d'usage.

Les objectifs du dispositif sont de :

- favoriser l'échange de connaissances, de ressources et de compétences entre universités, organismes de recherche et formes organisées de la société civile à but non lucratif ;
- enrichir les questionnements, les programmes et les thématiques de recherche des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche ;
- accroître les capacités d'expertise et / ou d'innovation des organisations de la société civile ;
- enrichir la formation et la diversité des expériences des étudiants, doctorants et docteurs en les impliquant dans des recherches multipartites ;

¹² <http://www.programme-repere.fr/repere2015/la-commission-pluraliste-repere/>

¹³ <http://www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/partenariats-institutions-citoyens-recherche-innovation-picri>

- aider la société civile à s'approprier la démarche scientifique en accompagnant des recherches scientifiquement validées sur des sujets pouvant avoir des retombées sociétales fortes ;
- partager les fruits de cette coopération avec le grand public.

À travers la lecture de l'appel à projets 2015 du dispositif PICRI, on constate qu'il s'adresse explicitement aux acteurs académiques et aux associations issues de la société civile.

Le partenariat doit être présenté conjointement par les deux porteurs du projet, c'est-à-dire chercheurs et associations, et le partenaire référent pour le Conseil régional, c'est-à-dire celui qui recevra la subvention régionale, pourra être une association. La possibilité que le partenaire référent soit une association est une particularité du dispositif PICRI.

Un des critères de sélection inscrit dans l'appel à projets indique que les projets sélectionnés devront répondre « à une demande sociale identifiée ».

Le texte de l'appel à projets formule explicitement l'intérêt que le Conseil régional porte à l'existence d'une collaboration effective entre acteurs dans le cadre des projets soumis : « les partenaires candidats du projet définissent ensemble le projet de recherche à conduire ainsi que les mécanismes de participation de chacun. À ce titre, les rôles de chacun des partenaires devront être clairement définis en amont du projet et exposés dans le formulaire de candidature. Aussi, les différentes articulations entre les partenaires devront être exposées de manière explicite ».

Les projets sélectionnés devront intégrer trois volets :

- un volet de recherche sous forme de projets à court et/ou moyen terme ;
- un volet de formation sous forme de stages ou d'enseignements théoriques. Les étudiants et doctorants impliqués pourront, le cas échéant, jouer un rôle particulier dans cet aspect du projet ;
- un volet de partage et de dissémination des connaissances. Chaque projet devra comprendre une ouverture (sous formes d'ateliers, de séminaires, de colloques, de conférences publiques, de publications, d'animation de cafés citoyens...) vers le grand public, en particulier francilien.

Une autre caractéristique du dispositif PICRI est la distinction produite par le Conseil régional entre les objectifs communs et les objectifs de chacun des partenaires du projet soumis. Dans le formulaire de soumission, il est demandé aux porteurs de projets d'explicitier ces éléments de manière différenciée. De la même manière, le rôle de chacun des partenaires du projet et les modalités d'interactions dans le projet sur les trois volets (recherche, formation, dissémination des connaissances produites) doivent être précisés dans le dossier.

Le Plan national de Recherche en Environnement Santé Travail (PNREST) de l'Anses

Le PNREST est le dispositif à travers lequel l'Anses finance des projets de recherche. En 2016, le budget consacré au dispositif était de 4,5 millions d'euros environ dont les contributeurs sont l'ADEME, l'ITMO cancer (l'Institut thématique multi-organismes cancer) dans le cadre du Plan Cancer, le ministère chargé de l'Agriculture au titre du Plan Ecophyto et le ministère de l'Environnement.

L'appel à projets annuel est ouvert à tout type d'organisations, toutefois un constat peut être fait dans le cadre du PNREST à propos de la difficulté pour les associations à accéder à ce type de financement. Le constat tiré de ce dispositif rejoint la question plus générale de la bonne formule pour financer des projets impliquant des acteurs associatifs. La présence d'une association dans le projet est considérée comme un critère de confiance ou de meilleure adaptation du travail théorique avec le terrain, c'est un critère qui est intégré par le comité de sélection lorsqu'il sélectionne les projets. Cependant, aucun projet porté par une association n'a été retenu à ce jour.

L'appel à projets se structure autour de deux temps. Il est tout d'abord demandé aux porteurs de

projets de soumettre une lettre d'intention d'une page. Seuls les projets acceptés après cette première phase devront préparer un dossier complet.

Une observation a été faite concernant la difficulté pour les projets proposés dans le champ des sciences humaines et sociales qui rencontrent des difficultés à être sélectionnés par des comités composés en majorité de chercheurs issus des sciences expérimentales. Une des raisons identifiables est que le format des dossiers courts demandés en première étape de sélection n'est pas adapté aux besoins de développement dans la description des projets issus des sciences humaines et sociales.

De manière générale, les appels à projets ne sont pas toujours adaptés aux pratiques de recherche dans le champ des sciences humaines et sociales.

Si le PNREST ne conditionne pas ses financements aux projets avec participation citoyenne, il a cependant financé un premier projet de recherche participative intitulé Étude Participative en Santé Environnement Ancrée Localement (EPSEAL) sur le front industriel de Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône. Coordonné par une chercheuse américaine, il a impliqué une doctorante française. Un autre projet en cours financé par le PNREST implique également des non-chercheurs. Celui-ci s'apparente davantage aux pratiques de sciences participatives, c'est-à-dire à une intervention des non-chercheurs à la seule étape de collecte de données dans le processus de recherche.

Si l'Agence n'a pas encore véritablement engagée une démarche de financement de recherches participatives, elle vient de mettre en place une réflexion prospective interne pour avoir une visibilité sur les travaux passés de l'Agence qui s'inscriraient dans une démarche de recherche participative. À partir de la diffusion d'un questionnaire au sein des différents départements et des laboratoires notamment, elle tentera de les recenser. Cette démarche actuellement menée au sein de l'Agence pourra être mise en relation avec les activités qu'elle met en œuvre en matière de dialogue avec la société, dans un objectif de contribution au débat public.

« Charte d'ouverture à la société des organismes publics de recherche, d'expertise et d'évaluation des risques sanitaires et environnementaux »

L'Anses est signataire de la « Charte d'ouverture à la société des organismes publics de recherche, d'expertise et d'évaluation des risques sanitaires et environnementaux ». À l'appui de cette Charte, l'Agence vise à créer les conditions de montée en compétences des acteurs sur ses champs d'intervention (alimentation, santé, environnement). Elle cherche également à former ses propres personnels sur les modalités de développement de ce dialogue avec la société.

Différents dispositifs participatifs ont été mis en place au sein de l'Agence. L'instance la plus importante, le Conseil d'administration, est aujourd'hui ouvert aux parties prenantes dont font partie plusieurs associations intervenant dans divers domaines, (environnement, consommation, santé...). L'Agence a également mis en place des comités de dialogue sur des sujets controversés, par exemple l'exposition aux radiofréquences ou les nanomatériaux. Un processus actuellement en cours porte sur l'idée de réaliser des projets d'investigation exploratoire pour lesquels le cahier des charges a été élaboré en collaboration entre les associations et les industriels membres du comité de dialogue et l'Anses.

De manière générale, l'Agence s'inscrit dans une démarche d'ouverture à la société au niveau des instances de gouvernance et tout au long du processus d'expertise. Pour certaines saisines qui nécessitent de croiser les compétences des experts de l'Agence avec des compétences extérieures détenues par les parties prenantes, l'Agence auditionne les acteurs associatifs et industriels pertinents sur le sujet. Par exemple, c'est ce que l'Agence a mis en œuvre récemment à propos d'une saisine relative à la question des bénéfices et des risques liés à l'allaitement maternel. Sollicitée



et entendue durant le processus, l'expertise citoyenne (et la littérature « grise » qu'elle est susceptible de produire) n'est cependant pas suffisamment « certifiée » pour permettre que des experts associatifs puissent appartenir aux différents comités composés de chercheurs académiques.

L'Agence a également expérimenté l'année dernière la mise en consultation publique de ses pré-rapports à partir du cas des radiofréquences. L'objectif était de récolter des commentaires et des contributions diverses (témoignages, signalements d'imprécisions, études qui n'avaient pas été repérées...). À partir de cette expérience, l'Agence réfléchit aux bénéfices d'une telle démarche et aux difficultés qu'elle crée, par exemple vis-à-vis du retard que la publication du rapport connaît à cause du travail de traitement des contributions.

Lorsque que l'Anses a finalisé un rapport de saisine, elle propose une restitution aux parties prenantes concernées par l'objet de la saisine. Cette étape permet un échange avec celles-ci et un temps d'explicitation de la méthodologie employée et de la nature des incertitudes scientifiques.

L'Anses s'est également engagée dans une réflexion prospective dans laquelle figure la recherche participative et se trouve donc dans une même dynamique que celle de l'ADEME initiatrice de ce séminaire.

Les appels à projets de la Fondation de France

Parmi les appels à projets que la Fondation de France a créés depuis 2011, deux s'intéressent particulièrement à des projets centrés sur les dispositifs de recherche participative.

L'appel à projets *Quels littoraux pour demain ?* est très exigeant en matière de pluridisciplinarité et de profils d'acteurs différents que doivent contenir les projets soumis. 70 % des projets sont déposés par des équipes de recherche et 30 % des projets le sont par des structures associatives ou par des collectivités territoriales en majorité.. Le processus de sélection porte l'attention sur la présence de cette pluralité d'acteurs.

Le deuxième appels à projets s'intitule *Écosystèmes, agricultures et alimentation* : projet de recherche, il est centré sur les pratiques agricoles et sur le développement de l'agro-écologie. Dans ce cadre, la sélection des projets s'intéresse davantage que dans l'appel à projets précédent à la constitution d'équipes constituées de chercheurs et d'acteurs de terrain. Les projets proposant des recherches collaboratives étroites sont privilégiés, c'est-à-dire marqués par une co-construction du projet initial. La Fondation de France cherche à éviter dans le cadre de cet appel à projets que l'une des composantes soit chargée de produire la réponse de l'autre. Il y a autant de projets déposés par des équipes de recherche que de projets déposés par des acteurs de la société civile.

Si la co-construction du projet semble être bien appréhendée par les porteurs de projets, la Fondation de France réfléchit en revanche sur la manière de garantir l'utilisation des résultats des recherches participatives et leur réappropriation. Ainsi l'évaluation des étapes de valorisation et de diffusion doit être repensée, en gardant en tête que la modalité de recherche participative ne permet pas toujours l'appropriation de résultats palpables à court terme. Une réflexion conjointe avec d'autres bailleurs de recherche participative pourrait permettre d'identifier des pistes de réponse, et de rompre avec des questionnements isolés.

Quel que soient les appels à projets, la Fondation de France constate une certaine difficulté à rendre effective la pluridisciplinarité dans les projets qu'elle soutient. Si les projets soumis affichent une volonté de traiter leur objet de manière pluridisciplinaire, la mise en œuvre d'une collaboration entre chercheur-e-s de disciplines différentes apparaît problématique dans un nombre important de projets.

■ Quels dispositifs de programmation pour répondre aux besoins des acteurs ?

Définir un objectif général pour la programmation de recherches participatives

Dans la réflexion que mène l'ADEME et qu'elle souhaite partager dans le cadre de ce projet, l'Agence exprime le souhait d'accompagner de la recherche scientifique qui soit en lien, de manière effective, avec le terrain sur les questions relatives à la transition écologique et énergétique. Pour cela, il est nécessaire que cette recherche soit menée avec les acteurs qui interviennent sur le terrain, associations ou autres structures. Cette modalité de recherche permet non seulement de réinterroger les questions de recherche mais elle constitue également un levier pour garantir une montée en expertise des acteurs de la société civile par la recherche et une montée en expertise des chercheurs par leurs interactions avec ceux-là.

Les objectifs de la programmation de recherches participatives :

- le retour au terrain des résultats des recherches participatives
- la montée en compétence de tous les acteurs impliqués dans les projets de recherche participative (chercheurs, associations, bailleurs...)

L'enjeu n'est pas ici de définir le bon mode de collaboration chercheurs-associations/collectivités... et de proposer un modèle unique de collaboration, il faut laisser aux porteurs de projets la liberté de co-construire ensemble les modalités de croisement des savoirs qui leur conviennent et qui répondent à leurs propres objectifs. En revanche, la réflexion menée doit porter sur les conditions à créer pour rendre possible cette co-construction. Si l'on souhaite faire émerger des modalités d'accompagnement visant à favoriser la mise en œuvre de projets de recherche participative, il est nécessaire de penser les manières de soutenir les associations et réseaux associatifs, ainsi que les acteurs de l'économie sociale et solidaire, pour leur donner la capacité de mener des recherches scientifiques en collaboration avec des chercheurs universitaires, mais aussi de monter en expertise.

Pour les participant-e-s au séminaire, il paraît important de créer assez rapidement un dispositif de soutien, sans attendre d'élaborer le projet intégralement structuré. Il est plus intéressant d'engager la mise en place d'un dispositif léger et souple qui puisse être amélioré et consolidé au fur et à mesure de son fonctionnement. De cette manière, il sera plus facile d'être réactif face à un contexte marqué par des évolutions fréquentes dans le domaine de la politique de recherche en France, notamment en matière de rapports Sciences-Société. En outre, l'expérimentation permettra d'approfondir la réflexion collective et ainsi d'avancer de manière itérative, par exemple à partir d'un premier bilan après une période de 2 ou 3 ans de fonctionnement.

Une mise en question du mode appel à projets

Les participants au séminaire partagent le constat selon lequel les bailleurs utilisent très majoritairement un mode de financement unique qui est l'appel à projets de recherche. Or, s'il comporte certains avantages pour les bailleurs en termes de traitement des demandes, il reste peu adapté aux objectifs assignés à leurs activités d'accompagnement de la recherche participative et à la co-construction des questions de recherche. De plus, ces dispositifs normatifs de soutien de projets entraînent de nombreuses difficultés pour les porteurs de projets, les acteurs associatifs notamment, dans la démarche d'y soumettre une demande.

Les difficultés financières que rencontrent actuellement les acteurs ciblés ici ne leur permettent pas d'investir suffisamment de temps salarié pour élaborer des dossiers de réponse à des appels à projets



qui débouchent majoritairement sur un refus de financement. Le mode de financement par appels à projets est chronophage pour les associations et les acteurs de l'économie sociale et solidaire alors même que les chances de réussite sont faibles.

Concevoir un dispositif de financement

Du fait des difficultés présentées par les acteurs et des possibilités d'expérimentation pour ce dispositif, les participants au séminaire ont partagé la volonté de penser une modalité de financement qui s'éloigne sur de nombreux aspects du fonctionnement du mode appel à projets. Les échanges ont pu faire apparaître la nécessité de s'orienter vers une diversification des formes de financement et d'accompagnement. Plusieurs dimensions de ce dispositif à créer ont fait l'objet de discussions.

Identifier le(s) public(s) du dispositif de soutien ?

Un des objectifs généraux d'un tel dispositif est la co-construction de savoirs inédits par la collaboration étroite des chercheurs académiques avec d'autres acteurs détenteurs de savoirs complémentaires, savoirs inédits qui puissent contribuer à la résolution des problèmes socio-environnementaux. Si les associations semblent bien représenter un acteur pertinent pour participer à cette collaboration, on peut se poser la question de l'ouverture de la démarche à d'autres acteurs, les collectivités territoriales pourraient par exemple être un partenaire à envisager.

Les étudiants peuvent aussi être des acteurs de la démarche de co-construction des savoirs, ils jouent notamment un rôle central dans les dispositifs de Boutiques des Sciences (stage de Master, mission d'expertise dans un contrat doctoral).

De manière corrélative, l'identification des profils de porteurs de projets nécessitera d'engager une réflexion sur les rôles que l'on peut attendre de chacun des partenaires dans les processus de co-construction des savoirs.

Dessiner la gouvernance et le fonctionnement du dispositif de soutien

Cherchant à appuyer le développement des recherches participatives, la gouvernance du dispositif de financement pourrait être ouverte aux différents profils de porteurs de projets (en matière de pilotage, de sélection des projets, d'évaluation...) tel que la met en place l'Anses. En outre, le financement d'un projet pourrait également être conditionné à la participation des bénéficiaires à des séminaires ou rencontres entre collectifs de recherche afin d'enrichir le partage d'expériences et de mener réflexion collective (ex. programme REPERE).

Pour réduire les contraintes d'agenda qui sont différentes selon les profils de porteurs de projets, le dispositif de soutien pourrait fonctionner de manière continue afin d'enregistrer au fil de l'eau les demandes et d'y répondre sans imposer un agenda particulier ou selon une périodicité régulière étalée dans le temps.

Clarifier les demandes auxquelles le dispositif de soutien cherche à répondre

Puisqu'on s'écarte du modèle unique de l'appel à projets, les soutiens que proposerait le dispositif de financement pourraient s'adresser à une diversité de demandes en matière de recherche participative. Ils pourraient être présentés « à la carte » selon les besoins des porteurs de projets. Dans un premier temps, il s'agira d'expérimenter une palette de d'outils, de petits ingrédients qui pourraient être également proposés en plus du soutien financier au projet de recherche (tiers veilleur, journal, outils participatifs, incubateur...).

- o L'accompagnement de l'amont à l'aval des projets

Tel que cela avait été abordé plus tôt dans la journée, la temporalité des projets de recherche participative est particulière, car elle se déploie bien avant l'engagement des premières actions s'y inscrivant mais aussi bien après la production des résultats attendus du projet. L'élaboration d'un projet en co-construction prend du temps et nécessite une quantité de travail préalable non négligeable. Pour accroître l'efficacité des projets de recherche participative, il est nécessaire que l'ensemble ou chacune de leurs étapes de réalisation puissent être accompagnées, de la constitution du collectif de recherche à l'analyse des effets de l'utilisation des résultats, c'est-à-dire avant, pendant et après la réalisation du projet. Le dispositif de financement pourrait par exemple octroyer des petits financements afin de permettre aux collectifs de recherche de se constituer et d'élaborer collectivement une pré-proposition.

L'Anses propose par exemple de financer des projets longs (3 ans) mais également des études de faisabilité (1 an).

- o L'appui aux nouveaux acteurs et l'accompagnement des collectifs de recherche

Les dispositifs de soutien pourraient proposer aux acteurs (associatifs, structures de l'économie sociale et solidaire...) de mettre à leur disposition du temps de chercheurs (un docteur ou jeune chercheur par exemple) pour les accompagner dans une montée en expertise ou en qualification scientifique sur leurs thématiques d'intervention. Ils seraient ainsi dans une situation plus confortable pour engager des échanges avec des chercheurs dans le but de constituer un collectif de recherche et ainsi mettre en œuvre des projets de recherche participative.

Outre le dispositif de tiers-veilleur déjà évoqué pour assurer l'accompagnement des collectifs de recherche, d'autres acteurs pourraient être mobilisés pour intervenir auprès des porteurs de projets avec des missions de facilitation et/ou d'observation. L'ADEME pourrait par exemple s'appuyer sur différents réseaux qu'elle a développés parmi ses agents en retraite ou non, parmi ses partenaires relais et chargés de missions intervenant dans différents types de structure.

- o Le soutien à des espaces pérennes d'échanges entre acteurs de la recherche participative

Une des critiques qui peut être adressée au mode appel à projets des dispositifs de financement est leur périodicité. Or, les démarches de co-construction des savoirs ont leur propre temporalité. Pour répondre aux demandes de terrain des porteurs de telles démarches il paraît pertinent de mettre en place des espaces permanents de concertation et d'échanges qui offriraient un lieu de co-construction des questions de recherche participative à partir des problèmes du terrain.

Identifier les implications pour le bailleur émanant de l'activité de financement de recherches participatives

Si la mise en œuvre de recherches participatives entraînent des changements de pratiques pour les acteurs impliqués, elles impliquent aussi de nouvelles méthodes de travail pour les bailleurs qui les soutiennent dans le cadre de la mise en place d'un dispositif d'accompagnement et de financement, de son fonctionnement et de son suivi.

Elle nécessite donc des normes de travail alternatives par rapport aux modalités d'intervention plus classiques. Cela peut donc avoir pour conséquence d'accroître le coût humain de son fonctionnement et nécessiter des compétences que le bailleur ne possédait pas forcément en interne.

Face à cette contrainte, l'ADEME peut envisager le financement d'un poste de chargé de missions dans une structure qui va avoir un rôle dans un dispositif d'accompagnement et de soutien à la recherche participative. De même, certains personnels des bailleurs pourraient se voir offrir l'opportunité de suivre une formation en externe pour acquérir les compétences nécessaires au suivi d'un tel dispositif de financement.



■ Comment prendre en considération les particularités de la recherche participative dans ses processus d'évaluation ?

Une évaluation correspondant aux objectifs du dispositif d'accompagnement

Si l'on définit un double objectif général au dispositif de soutien de recherches participatives qui serait d'une part d'apporter des éléments pour la résolution des problèmes des acteurs et des territoires et, d'autre part, de produire de nouveaux savoirs et de nouvelles pistes de recherche scientifique, le processus d'évaluation doit lui correspondre. Il faut penser une « double grille d'évaluation » qui intègre ces deux finalités.

L'évaluation doit être au service du projet défini collectivement

La transparence sur les objectifs visés par le dispositif de soutien paraît essentielle pour les porteurs de projets. Pour que ceux-ci puissent les appréhender, ceux-ci doivent être formulés explicitement. Cependant, cette clarté recherchée peut porter un aspect négatif, celui de normaliser des pratiques de co-construction des savoirs. Il s'agira de trouver un juste équilibre entre la souplesse et la flexibilité du dispositif et l'exigence de transparence comme une garantie à l'absence d'arbitraire dans le mode de sélection des projets de recherche.

En rapport avec la question des objectifs visés, en reprenant les éléments discutés lors de la matinée du séminaire sur la terminologie, les critères d'évaluation ne seront pas les mêmes selon le type de pratiques que nous souhaitons privilégier. Nous l'avons vu, l'enjeu de la transformation sociale est central dans les pratiques de recherche-action, alors que la production des nouvelles connaissances scientifiques ne représente pas un objectif important. En matière de recherche participative, le processus de co-construction des savoirs est un critère essentiel, tout comme l'est la qualité scientifique des savoirs élaborés. Les critères d'évaluation devront donc prendre en considération les modalités de recherche que nous souhaitons favoriser.

Mise en place d'un comité d'évaluation

Si l'un des objectifs du dispositif est d'appuyer les acteurs impliqués dans la résolution des problèmes socio-environnementaux rencontrés sur les territoires, il paraît pertinent que les acteurs eux-mêmes participent au processus d'évaluation pluraliste. En prise directe avec les changements socio-environnementaux à engager, ils pourraient apporter une finesse d'analyse des projets de recherche participative et de leurs effets.

De plus, mettre en place un comité d'évaluation pluraliste offrirait au processus d'évaluation d'avoir un impact plus important qu'une évaluation menée par un seul acteur, car il pourrait servir à l'ensemble des acteurs impliqués. L'implication de tous les acteurs dans le processus d'évaluation accroît sa légitimité auprès d'eux, mais aussi vers l'extérieur.

Outre la présence des porteurs de projets dans le mode d'évaluation attaché au dispositif de soutien, il s'agirait d'être attentif à la pluridisciplinarité de celui-ci. En effet, les pratiques scientifiques peuvent être très différentes selon les disciplines, notamment entre les disciplines issues des sciences expérimentales et les disciplines s'inscrivant dans les sciences humaines et sociales. Pour que la grille d'évaluation intègre bien l'enjeu de ne pas créer de déséquilibre entre les champs scientifiques, il a été proposé d'assurer la présence de chercheurs issus d'une diversité de disciplines au sein du comité d'évaluation.

Une des premières missions dévolue au comité d'évaluation pourrait être d'établir la structure de la grille d'évaluation et de définir les critères la composant, à partir des objectifs de la programmation. Dans le cadre de l'un de ses appels à projets, la Fondation Daniel et Nina Carasso a expérimenté un dispositif d'évaluation collaboratif dont le cahier des charges a été élaboré avec les premiers

bénéficiaires de l'appel à projets. Assez formalisé, le dispositif a été structuré autour de groupes constitués qui se sont rencontrés périodiquement.

Garantir la qualité scientifique

Si un des objectifs recherchés par le dispositif de soutien à la recherche participative est bien la production de connaissances scientifiques, il conviendra de s'assurer que cette production de connaissances réponde à une démarche scientifique et puisse être valorisable dans le champ académique.

Un des enjeux d'une attention portée à la qualité scientifique des résultats en matière d'évaluation des projets est celui de pouvoir répondre aux critères d'évaluation académiques auxquels sont soumis les chercheurs qui s'engagent ou pourraient s'engager dans des projets de recherche participative. Il sera nécessaire qu'ils puissent valoriser leurs travaux en matière de recherche participative dans le cadre de leur évaluation professionnelle, que ce soit au niveau de leur laboratoire et des comités de lecture.

Certains bailleurs de la recherche participative considèrent donc que les mécanismes d'évaluation de la qualité scientifique étant suffisamment prégnants dans les carrières des chercheurs académiques, il ne serait pas utile de vouloir s'y substituer. Ainsi une certaine forme de confiance est accordée aux équipes universitaires quant au soin apporté aux questions de recherche participative, sachant que la qualité scientifique est incontournable pour la valorisation des résultats obtenus.

Les temps de l'évaluation

La recherche participative n'aboutit pas qu'à la production de nouveaux savoirs, elle fait également émerger de nouveaux collectifs de recherche, composés d'acteurs qui ne se connaissaient pas auparavant mais qui ont appris à collaborer. Ces collectifs pourraient se pérenniser après une première expérience de collaboration, le processus d'évaluation pourrait alors se déployer sur un temps plus long pour accompagner la poursuite de cette collaboration.

La recherche participative s'intéresse à la complexité des phénomènes dont la compréhension nécessite une pluralité de savoirs, d'expertises. Sa mise en place prend du temps, tout comme la production de ses résultats. La pertinence du processus d'évaluation ne peut être assurée que s'il intègre cette dimension spécifique de la recherche participative, notamment en cherchant à observer les effets à plus long terme du projet et de ses résultats (par exemple à l'aide d'indicateurs de rémanence 2, 5 ou 10 ans après la réalisation du projet de recherche participative). Le processus d'évaluation pourrait notamment chercher à observer les manières dont les résultats se sont diffusés, ont été réappropriés par une diversité d'acteurs, dans différents contextes territoriaux.

Au-delà de la seule évaluation ex post, la mise en œuvre de projets de recherche participative nécessite de repenser la temporalité de tout le processus d'évaluation. Si le dispositif de financement propose différents outils aux bénéficiaires des porteurs de projets qui cherchent, en amont des projets, à constituer un collectif de recherche, le processus d'évaluation ex ante devra intégrer les différentes étapes préalables au projet. Il ne serait pas pertinent de ne le limiter qu'à l'évaluation des formulaires de demande de soutien déjà finalisés.

Introduire l'auto-évaluation

L'auto-évaluation peut constituer une innovation sociale pertinente dans le cadre de la création d'un dispositif de financement de recherches participatives. Chaque projet de recherche participative a ses particularités que seuls les porteurs de projets peuvent véritablement saisir. Le processus d'évaluation pourrait ainsi contenir certains critères définis par les porteurs de projets qui s'adaptent



à la construction complexe du projet.

L'auto-évaluation, tout comme l'évaluation pluraliste (ou participative), permet de réinterroger le modèle de dispositif de financement mis en place. Ces deux instruments d'évaluation peuvent faire émerger des propositions d'évolutions, d'améliorations du dispositif qui n'avaient pas été imaginées ou explicitées initialement. Elles constituent des sources pour mener une démarche réflexive et itérative sur l'expérimentation du dispositif de financement (saisir comment les porteurs de projets perçoivent les objectifs du dispositif, les modalités d'animation du dispositif, les pratiques qu'ils mettent en œuvre par rapport au projet initialement défini...).

L'évaluation pour le bailleur

Si les dispositifs d'évaluation doivent servir les projets évalués, ils jouent également un rôle non négligeable pour les bailleurs. Qu'ils soient soumis à des injonctions réglementaires ou que ce soit dans une volonté d'établir un bilan d'activité et de visée prospective, les bailleurs ont aussi besoin d'avoir une connaissance sur les activités ou projets qu'ils ont soutenus. Ils doivent rendre des comptes sur l'utilisation de l'argent octroyé et justifier qu'il a financé l'objet pour lequel il était destiné.

Pour cela, le processus d'évaluation doit s'intéresser à ce qu'ont apporté les résultats du projet financé pour le territoire, pour les acteurs impliqués dans le projet, pour la transition écologique... Il s'agira dès lors d'intégrer ces exigences dans le processus d'évaluation à imaginer. En soutenant des projets de recherche participative, les bailleurs pourraient par exemple avoir besoin de saisir la manière dont les partenaires des projets ont choisi de dialoguer entre eux, la manière dont ils ont rendu possible le croisement des savoirs, quelle a été la contribution de chacun d'entre eux à la production des résultats du projet...

L'évaluation des résultats des projets de recherche participative

Une difficulté que rencontre le développement des recherches participatives à laquelle l'évaluation pourrait répondre est celle de la visibilité des résultats. Les bailleurs sont confrontés à la nécessité de faire des choix dans ce qu'ils vont soutenir. Une tendance peut s'observer dans l'orientation des financements vers des projets qui produiraient des résultats facilement valorisables, facilement quantifiables ou davantage visibles. Il y a donc un enjeu auquel l'évaluation des projets de recherche participative doit s'appliquer dans la définition de critères qui puissent mettre en lumière le caractère innovant et utile des résultats des projets. Pour la Fondation de France par exemple, il y a un réel enjeu à identifier la plus-value des projets de recherche participative, c'est-à-dire à rendre visible ce qu'apporte la démarche de co-construction des savoirs au sujet abordé. Cet enjeu est lié à la réflexion sur la temporalité de la recherche participative qui nécessite une adaptation du processus d'évaluation à cette caractéristique particulière.

Bâtir à partir de l'existant

La nécessaire créativité qu'appelle l'élaboration d'un processus d'évaluation pour les projets de recherche participative ne doit pas être bridé par les normes déjà existantes en matière d'évaluation de projets. Néanmoins, les bailleurs ont déjà une pratique de l'évaluation et une réflexion en interne pour qu'elle soit utile aux objectifs qu'ils visent. Il serait donc dommage de ne pas s'appuyer sur les expériences déjà menées en les interrogeant, en les simplifiant, en les modifiant, à l'aune de la création d'un nouveau dispositif de financement de recherches participatives.

Dans une démarche de réflexion collective sur un processus d'évaluation adapté aux recherches participatives, les bailleurs peuvent contribuer en partageant avec les autres acteurs les expériences et pratiques qu'ils mettent en œuvre dans ce registre.

■ Conclusion

Un des enjeux non négligeables de ce projet est de situer notre démarche de création d'un dispositif de financement de recherches participatives dans son contexte. On observe une quantité croissante d'acteurs institutionnels ou non s'intéresser aux démarches d'implication de la société civile organisée dans des processus de production scientifique. Toutefois, le constat peut être fait que si les discours en leur faveur se multiplient depuis quelques années en France, très peu d'initiatives sont prises pour rendre opérationnelles l'expérimentation des pratiques de recherche participative. Plus concrètement, peu de bailleurs se sont aujourd'hui formellement engagés dans cette orientation, ce qui ne permet pas d'assurer une pérennisation aux initiatives déjà prises et de soutenir leur développement. C'est précisément l'objectif que se donnent collectivement les acteurs impliqués dans le projet « Vers une communauté de pratiques des bailleurs de recherche participative ».

Ce premier séminaire a été riche en pistes à défricher pour aboutir à la création dès 2018 d'un dispositif innovant de soutien aux recherches participatives. Certains éléments marquants seront certainement des aiguillons pour la poursuite du projet, tels que :

- le choix de s'écarter du mode appel à projets pour créer un dispositif pluriel de soutien et d'accompagnement ;
- le souhait de poursuivre le partage des expériences de la programmation de la recherche et d'ouvrir la communauté de pratiques des bailleurs de recherche participative ;
- le recensement des besoins des acteurs de la société civile non marchande à qui pourrait s'adresser la palette d'outils proposée par le dispositif de financement ;
- la volonté d'une réflexion globale sur des changements de pratique et le soutien à la montée en compétence de nouveaux acteurs de la recherche ;
- l'intention de porter une attention particulière à des processus d'évaluation renouvelés ;
- l'orientation vers les pratiques de co-construction des savoirs que cherchera à soutenir le dispositif de financement, telles qu'elles sont identifiées dans le rapport Les Sciences participatives en France (2016) sous les termes recherche participative.

Les connaissances et les questionnements partagés lors des discussions de cette journée nourriront les échanges qui auront lieu lors du second séminaire de travail, organisé le 17 octobre 2017.

■ Annexe 1 : Liste des participant-e-s

Roxane Bibard

Représentante de SoScience, entreprise spécialisée en innovation responsable. Elle cherche notamment à favoriser les collaborations de recherche au service de l'impact social et environnemental. Elle participe au séminaire de travail car SoScience travaille avec l'ADEME à l'élaboration de nouveaux critères pour ses appels à projets qui permettraient d'intégrer de nouveaux acteurs de la recherche

Sylvie Blangy

Ancienne consultante à l'international en éco-tourisme, elle a coordonné pendant deux ans un réseau européen des agences de nos coopérations.

Elle est aujourd'hui Ingénieur de recherche au CNRS, elle co-dirige l'Observatoire Hommes-Milieus Nunavik (OHM). L'OHM finance actuellement sept projets incubateurs dont les questions de recherche sont co-construites avec les communautés Inuits et répondent à leurs préoccupations (indépendance énergétique, alimentation...).

Elle dirige depuis 2012 le groupement de recherche Recherche-action participative et Sciences citoyennes (GDR PARCS). Ce GDR regroupe une quarantaine d'acteurs dont des acteurs associatifs, des chercheurs et des consultants.

Régine Boutrais

Sociologue à l'Anses au sein de l'unité Risques et Société, elle est en charge du développement des relations avec les parties prenantes et de l'ouverture de l'expertise à la société. Elle intervient en tant que déléguée de Louis Laurent, directeur Recherche et Veille à l'Anses.

Bob Brac de la Perrière

Coordinateur de l'association Biodiversité, Échanges et Diffusion d'expériences (BEDE) qui intervient dans le champ de la solidarité internationale. Membre fondateur du Réseau Semences paysannes, BEDE développe notamment une activité en matière de sélection participative.

Margaux Dumonteil

Administratrice de l'association Ingénieurs sans Frontières (ISF) qui est une fédération nationale composée principalement d'associations étudiantes présentes dans les écoles d'ingénieurs, mais aussi d'associations thématiques : ISF SystExt sur les questions minières, ISF Agrista sur les questions alimentaires et agricoles, et bientôt un groupe sur l'énergie et le climat. Ce sont d'ailleurs plutôt ces groupes thématiques, ainsi que le comité Former l'Ingénieur Citoyen, qui mettent en oeuvre des pratiques de sciences participatives et citoyennes.

Cyril Fiorini

Doctorant au sein du laboratoire HT2S (Cnam), sa thèse porte sur la coproduction des savoirs. Il réalise une mission d'expertise au sein de l'association Sciences Citoyennes dans le cadre du projet « Vers une communauté de pratiques des bailleurs de recherche participative ».

Françoise Garcia

Travaille au sein de la direction de l'Action régionale de l'ADEME. Cette direction est chargée de la coordination des équipes intervenant sur le terrain. Elle participe au projet pour créer des passerelles entre notre projet et les agents territoriaux de l'ADEME.

Michel Gioria

Responsable du service Recherche et Technologies avancées en charge de l'animation et de l'orientation de la recherche au sein de la direction de la Recherche et de la Prospective de l'ADEME.

Thierry Gissingier

Responsable du programme Environnement au sein de la Fondation de France. Dans le champ de la transition écologique, la Fondation de France a mis en place différents appels à projets depuis 2011, dont deux s'intéressent aux dispositifs de recherche participative.

Anne Grenier

Elle est animatrice de recherche sur la thématique Villes et territoires durables au sein du service Recherche et Technologies avancées au sein de l'ADEME.

Elle est la responsable scientifique pour l'ADEME de ce projet « Vers une communauté de pratiques des bailleurs de recherche participative ».

Aude Lapprand

Déléguée générale de l'association Sciences Citoyennes. Elle est la responsable scientifique pour Sciences Citoyennes de ce projet « Vers une communauté de pratiques des bailleurs de recherche participative ».

Anne Varet

Directrice de la direction de la Recherche et de la Prospective au sein de l'ADEME.



■ Annexe 2 : Liste des acronymes utilisés

ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Anses

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

BEDE (association)

Biodiversité, Échanges et Diffusion d'expériences

CNRS

Centre national de la recherche scientifique

ISF (association)

Ingénieurs sans Frontières

PICRI

Partenariats Institutions-Citoyens pour la recherche et l'innovation (dispositif du Conseil régional d'Île-de-France)

PNREST

Plan national de Recherche en Environnement Santé Travail (Anses)

REPERE (programme)

Réseau d'échange et de projets sur le pilotage de la recherche et l'expertise (programme du ministère de l'Environnement)

@	anne.grenier@ademe.fr
☎	04 93 95 79 43
✍	ADEME - 500 route des Lucioles - 06560 Valbonne
🌐	http://ademe.fr

@	aude.laprand@sciencescitoyennes.org
☎	01 43 14 73 65
✍	Sciences Citoyennes - 38 rue St Sabin - 75011 Paris
🌐	http://sciencescitoyennes.org